

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

Mme Vincenza ALU, Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Nelly BONIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Isabelle DEUSS, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Alain PHILOREAU, M. Philippe POISSON, Mme Marianne POUMEROL, M. Hervé REBREGET,

Etaient excusés : M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Philippe POISSON
M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle BEAU
Mme Nathalie TRÉFAULT qui a donné pouvoir à Mme Vincenza ALU

↳ Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, Mme Marie-Noëlle BEAU est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil :

M. REBREGET indique que sa question concernant les déjections canines autour de l'aire de jeux située à la mairie a été omise et qu'il est en attente d'une réponse.

M. JARRY répond que les panneaux ont été commandés et dès réception ils seront posés par les agents communaux.

Après cette remarque, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1°) CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIXANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU LOGICIEL iNOé

M. le maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry a coordonné l'achat du logiciel iNOé pour la gestion de l'accueil périscolaire et de la cantine pour les communes et elle-même. Cette acquisition collective permet de partager la base de données et d'obtenir des prix plus compétitifs.

Aussi, une convention a été établie entre la Communauté de Communes et la commune de Fussy afin de fixer les modalités de remboursement des frais d'achat, des frais de maintenance et d'hébergement du logiciel iNOé.

Cette convention est valable pour 2021. La commune de Fussy remboursera à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry :

- 1 Module Périscolaire : 210 € HT – 252 € TTC
- 1 Module Restauration scolaire : 463 € HT - 555,60 € TTC
- 1 Module Transfert en comptabilité : 327.60 € HT - 393.10 € TTC
- 1 Module Pointage tablette : 320 € HT – 384 € TTC
- 1 Accès distant : 631 € HT - 757,20 € TTC

- 1 Maintenance/hébergement : 377 € HT par an — 452,40 € TTC par an
(en 2021, le montant sera proratisé à partir de la date de formation des utilisateurs, à partir du 5 mai 2021, soit : 248.92 € HT - 298.70 €TTC)
☞ **Soit un total de 2 640.60 € TTC**

A partir de 2022, un avenant à cette convention sera rédigé chaque année afin de procéder au remboursement à la Communauté de Communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention fixant les modalités de remboursement du logiciel iNOé avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

2°) CARTE « CADO » LA POSTE

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'allouer aux employés de la commune, des cartes « CADO » par la Poste :

- 50 euros pour 18 agents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

- 14 voix POUR
- 5 voix CONTRE (Mme ALU, Mme BONIN, Mme GAUCHÉ, M. REBREGET et Mme TRÉFAULT qui souhaitaient une revalorisation du montant des cartes CADO) accepte d'allouer les cartes « CADO » d'un montant de 50 € pour les 18 agents communaux.

3°) PLANS DE FINANCEMENT - TRAVAUX SDE 18

Monsieur JARRY fait part aux membres du conseil de plusieurs plans de financement du Syndicat d'Énergie du Cher, qui se présentent comme ci-dessous :

- Extension de l'éclairage public - rue Christophe Colomb
 - Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant) 7 743,87 € HT
 - Participation de la commune (50 % du montant) 7 743,87 € HT
 - **Montant des travaux 15 487,74 € HT**

- Rénovation de l'éclairage public suite panne - Route de Paris
 - Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant) 386,00 € HT
 - Participation de la commune (50 % du montant) 386,00 € HT
 - **Montant des travaux 772,00 € HT**

- Rénovation de l'éclairage public suite à une panne diverses rues
 - Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant) 2 413,25 € HT
 - Participation de la commune (50 % du montant) 2 413,25 € HT
 - **Montant des travaux 4 826,50 € HT**

- Rénovation de l'éclairage public suite à une panne Rue du Moulin Brûlé
 - Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant) 430,85 € HT
 - Participation de la commune (50 % du montant) 430,85 € HT
 - **Montant des travaux 861,70 € HT**

- Rénovation de l'éclairage public suite à une panne - les Dordonnes
 - Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant) 306,00 € HT
 - Participation de la commune (50% du montant) 306,00 € HT
 - **Montant des travaux 612,00 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces plans de financement et autorise Monsieur JARRY à signer les documents s'y afférents.

4°) ACCORD DE PRINCIPE POUR CESSION DES PARCELLES SITUÉES A BEL AIR (AA n°460 et 463)

➤ Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

➤ Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Considérant que les biens, sis 17 Route de Paris 18110 FUSSY appartiennent au domaine privé de la commune depuis le 28/12/2009, dont un bâtiment construit en 1955, inoccupé depuis 19 années et fortement dégradé ;

Considérant que lesdits biens, cadastrés AA n° 460 et 463 pour 1ha 31a 56 ca ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal ; que dans ces conditions il est possible de procéder à leur aliénation dans le cadre d'un projet de redynamisation du centre bourg avec la construction par Monsieur Charles ROLIN de logements locatifs orientés seniors, logements individuels, micro-crèche ainsi qu'une zone réservée à une construction médico-sociale ;

Considérant que M. Charles ROLIN requiert un accord de principe préalable à toute opération d'aménagement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fussy, à :

- 16 voix Pour
- 3 abstentions (Mme ALU, M. REBREGET et Mme TRÉFAULT)
- Donne un accord de principe à la cession desdits immeubles, au prix net de DEUX CENTS MILLE EUROS (200 000 €), comme préalable à la signature ultérieure d'une promesse de vente par la commune.
- Les charges et conditions suspensives posées par la commune et M. Charles ROLIN seront précisées dans la promesse de vente ultérieure.

5°) RACHAT D'UNE CONCESSION PRIVEE AU COLUMBARIUM

M. POISSON fait part d'une demande de Mme NICOLAS Paulette pour rétrocéder à la commune une case au columbarium. Cette concession a été acquise en janvier 2012 pour une durée de 30 ans afin d'y déposer l'urne de son époux. Mme NICOLAS a quitté Fussy en janvier 2019.

Le 9 octobre 2021, l'exhumation et le transfert de l'urne ont été faits à destination du cimetière de DRANCY. Aussi, la case est libre depuis cette date.

C'est pourquoi, M. POISSON propose au conseil de racheter la case n°13 à Mme NICOLAS au prorata des années restantes, soit 20 ans, comme suit :

$$1\ 122\ € \times 20 / 30 = 748\ €$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de racheter la concession au columbarium (case n°13) à Mme NICOLAS Paulette pour un montant de 748 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Denis COQUERY, maire

- Nomination d'un nouveau commandement à la gendarmerie de Saint-Martin-d'Auxigny, le lieutenant SÉNIÉ.
- Réunion PLUi : validation des différents zonages sur la commune
 - Le Pressoir passe de zone AU2 en zone AU1
 - La bande de terrain le long du chemin du Moulin Brulé, qui est actuellement constructible, passe en zone N, idem pour les parcelles situées au bord de la route de Lizy.
- Lotissement du « Pressoir » : réunion le 11 octobre avec les différents intervenants à ce projet.
- Réunion pour la reprise du comice du canton de Saint-Martin-d'Auxigny : la commune donne un avis défavorable.
- Contrat PROXI COURSE avec la POSTE : depuis le 1^{er} aout, il n'y a plus de repas à domicile. L'engagement de ce service étant de 1 an et afin de ne pas payer ce contrat à perte, la Poste propose de transférer ce service de livraison de repas sur les prestations suivantes :
 - Mise à disposition de 5 tablettes au Centre Culturel pour un prêt aux personnes âgées.
 - Veille par les facteurs sur les administrés isolés.
 - Recyclage des masques (une boîte sera installée dans chaque lieu communal)
 - Aide aux collectivités pour l'étude thermique des bâtiments communaux (recherche de subvention et constitution du dossier).

Ces différentes propositions seront discutées lors de la réunion CCAS du 21 octobre.

- Parlement de l'eau : une étude a été réalisée sur les 15 prochaines années, le montant des travaux d'investissement est de 15 millions d'euros.
- Rupture du contrat d'apprentissage avec M. RONDET à compter du 15 octobre.
- Pôle Petite enfance – Enfance – jeunesse : une plaquette de présentation des différents services auprès des enfants et des adolescents est disponible en mairie et sur le site de la communauté de communes.
- Manifestations à venir :
 - Le 5 novembre à 17 h : Commission Bâtiments.
 - Le 18 octobre : ouverture de l'espaces Jeunes à Fussy.
 - Le 19 octobre à 19 h 30 : réunion avec les commerçants et artisans de la commune.

- Du 22 au 27 novembre : Fête de l'environnement organisée par la C.C.T.H.B. (expositions, ateliers, visites et jeux dans plusieurs communes du territoire).
- Le 8 janvier 2022 : vœux municipaux à la population (heure à confirmer).
- Le 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles.
- Les 12 et 19 juin 2022 : Elections législatives.

Intervention de Marianne POUMEROL, maire adjointe

- A compter du lundi 18 octobre, le port du masque n'est plus obligatoire à l'école primaire.

Intervention de Philippe JARRY, maire adjoint

- Une réunion a eu lieu avec le SDE 18 et CITEOS pour une réflexion sur l'éclairage public de la rue Victor Hugo. Un éclairage autonome solaire est la solution la plus favorable (coût de ces installations 26 000 € subventionnées à 50 % par le SDE 18). La décision pour ces travaux doit être prise avant le 31 décembre 2024.
- Le 25 octobre : Rencontre de la transition énergétique sur l'éclairage public à Saint-Just. Cette année cette rencontre est dédiée à l'innovation dans l'éclairage public.
- Travaux chemin du Moulin Brûlé : l'appel d'offre a été mis en ligne le 5 octobre, date limite de réception des offres, le 28 octobre à 18 heures.
- Lotissement « les Galandes » : les réseaux assainissement, eaux pluviales, gaz et électriques sont terminés. Le réseau eau potable est en attente des essais.

Intervention de Isabelle DEUSS, maire adjointe

- Présentation d'un diaporama sur les différents travaux en cours :
 - Hangar aux ateliers municipaux : montant estimatif des travaux : 188 000 HT
 - Jeux à l'espace Christian PAULIN : l'installation est terminée, manque le garage à vélos, poubelles et bancs.
 - Cabinet kinésithérapeute :
 - ↳ Rampe d'accès P.M.R. est terminée.
 - ↳ Changement des huisseries, un devis est en cours.
- Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux.

Intervention de Sandrine GAUCHÉ, maire adjointe

- 15 octobre : inauguration du nouveau commerce ALTERRENATIVE, place Jean Moulin.
- Le 28 octobre : animation au centre culturel et un goûter sera offert.

Intervention de Philippe POISSON, maire adjoint

- Cimetière - reprise des concessions : la société ELABOR va réaliser les travaux de relevage de 26 concessions pour un montant de 24 932,40 TTC (paiement en deux fois 60 % en 2022 et le solde en 2023).

QUESTIONS DIVERSES

Serge LANCIEN

➤ Un administré a reçu un mail d'ENEDIS, pour le prévenir que suite à des travaux dans sa rue, EDF lui propose un groupe électrogène le temps des travaux. La commune est-elle au courant de ce mail et de ce type de procédé ?

☞ *M. JARRY répond qu'aucuns travaux n'est prévu dans cette rue et qu'il va se renseigner auprès d'ENEDIS.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 56.

Le Maire,

Les membres,